



# Déclaration conjointe sur l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de l'UE

Une initiative conjointe pour la promotion des valeurs communes de l'UE et l'éducation inclusive



En partenariat avec





# Déclaration conjointe sur l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de l'UE des partenaires du projet EU CONVINC

Une initiative conjointe pour la promotion des valeurs communes de l'UE et l'éducation inclusives

A la lumière de la [Déclaration de Paris](#) sur la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination, de l'Objectif de développement durable 4 visant à garantir l'éducation universelle inclusive et de qualité et à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, et du Socle européen des droits sociaux récemment proclamé, les partenaires du projet EU CONVINC soulignent que la promotion des valeurs communes fondamentales au sein et par le biais de l'éducation doit inclure les principes de la citoyenneté démocratique. Vivre dans un monde en mutation constante ne signifie pas uniquement s'adapter au changement et l'assimiler. La citoyenneté active<sup>2</sup>, basée sur un ensemble de principes démocratiques, signifie que les individus ont la capacité de façonner et transformer activement nos sociétés. Chaque génération doit pouvoir apprendre et mettre en pratique les idées, les principes et les valeurs démocratiques, tout en soulignant l'importance des concepts de droit et de responsabilité.

Les partenaires du projet EU CONVINC demeurent convaincus que l'éducation pourrait jouer un rôle plus important dans la promotion des valeurs communes et la formation de citoyen(ne)s actifs/ives, engagé(e)s et doté(e)s d'esprit critique. L'éducation aux droits humains est fondamentale. Toutefois, il est particulièrement difficile d'aboutir à une définition et à une pertinence universelles de la citoyenneté et des valeurs communes de l'UE, telles que la démocratie, la liberté, la tolérance, la non-discrimination, l'égalité et la solidarité, en raison de la diversité des contextes nationaux politiques, historiques, religieux, culturels et sociaux en Europe. L'UNESCO définit l'éducation à la citoyenneté comme étant *le principe d'apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, à devenir des citoyen(ne)s éclairé(e)s et faisant preuve d'esprit critique, qui participent aux décisions concernant la société*<sup>3</sup>. Par ailleurs, le cadre de référence européen des compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie<sup>4</sup> souligne que « les compétences civiques permettent à l'individu de participer pleinement à la vie civique grâce à la connaissance des notions et structures sociales et politiques et à une participation civique active et démocratique ».

## Pour les partenaires EU CONVINC, il est essentiel de :

- Promouvoir un investissement suffisant et durable dans la formation initiale et le développement professionnel continu des enseignant(e)s, afin de leur apporter le soutien nécessaire dans le cadre des matières ayant trait à l'éducation à la citoyenneté.
- Garantir un accès égalitaire à une éducation inclusive de haute qualité, ainsi que l'égalité des chances pour toutes et tous, quels que soient le genre, l'orientation sexuelle, les aptitudes, les besoins éducatifs, la situation économique, l'appartenance ethnique, la langue, la religion et l'état civil des étudiant(e)s.
- Mieux préparer les directeurs/trices d'établissement scolaire, les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation en général, afin de leur donner les moyens de promouvoir l'esprit critique, les valeurs démocratiques, les droits humains, l'engagement civique et l'utilisation responsable des nouvelles technologies. Il importe de reconnaître les problèmes spécifiques rencontrés dans les communautés locales en regard de ces thématiques.
- Respecter le projet pédagogique de chaque école et reconnaître la valeur de la diversité au sein des systèmes

1 Voir également Déclaration et le Cadre d'action intégré de l'UNESCO concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie (1995), Recommandation CM/Rec(2010)7 concernant la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, Communication de la Commission européenne Renforcer l'identité européenne par l'éducation et la culture - Contribution de la Commission européenne à la réunion des dirigeants du 17 novembre 2017 à Göteborg, Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (« Education et Formation 2020 ») et autres documents.

2 Participation à la société civile, à la communauté et/ou à la vie politique, caractérisée par le respect mutuel et la non-violence, conformément aux droits humains et aux principes démocratiques (Hoskins, B. Cadre pour la création d'indicateurs concernant la citoyenneté active, et l'éducation et la formation pour la citoyenneté active. Ipsra, Commission européenne, DG Centre commun de recherche, Centre de recherche pour l'apprentissage tout au long de la vie, 2006).

3 UNESCO Education à la citoyenneté pour le 21e siècle. 1998.

4 Recommandation du Parlement et du Conseil 2006/962/CE du 18 décembre concernant les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, OJ L 394, 30.12.2006.



scolaires.

- Encourager le développement des approches, méthodes et pratiques pédagogiques, pouvant servir d'exemples aux enseignant(e)s pour la promotion de l'inclusion sociale<sup>5</sup> et de la non-discrimination, en particulier, via l'apprentissage par les pairs, les échanges et le partage des « bonnes pratiques ».
- Promouvoir l'enseignement en veillant, par exemple, à créer des environnements scolaires ouverts et sûrs, offrant aux étudiant(e)s et au personnel de l'école la possibilité de discuter et de partager leurs expériences librement.
- Assurer l'autonomie des enseignant(e)s et du personnel de l'éducation pour la gestion de la diversité. Il importe d'encourager davantage la diversité parmi les enseignant(e)s, les équipes de direction et le personnel universitaire, afin de faciliter la promotion du respect mutuel et d'orienter la culture des écoles et des établissements scolaires vers une valorisation de la différence et de la diversité, au profit de l'éducation inclusive.
- Aider les enseignant(e)s à définir les compétences nécessaires pour travailler dans des classes où règne la diversité culturelle et sociale (ex. étudiant(e)s en situation de handicap ou issu(e)s de la migration) et leur offrir la possibilité d'identifier et de satisfaire leurs propres besoins professionnels.
- Dans le cadre de la recherche de moyens pour lutter contre la radicalisation et l'extrémisme en milieu scolaire, il importe de développer une vision claire de l'ensemble de la communauté scolaire, basée sur le dialogue, les échanges constructifs et les approches participatives parmi les différents intervenants, notamment les associations de parents et d'élèves.
- Accorder la priorité à l'acquisition des compétences sociales, civiques et interculturelles, notamment apprendre à mettre ces compétences en pratique dans les contextes nationaux et politiques spécifiques.
- Promouvoir l'apprentissage communautaire en tenant compte du fait que les établissements scolaires font partie intégrante des communautés locales, lesquelles peuvent offrir aux étudiant(e)s diverses opportunités de mettre en pratique les compétences sociales, civiques et interculturelles qui ont été acquises.
- Prendre en compte la valeur et l'utilité du travail accompli par les autres parties prenantes pour promouvoir l'éducation inclusive en général et les valeurs de la citoyenneté en particulier (ex. les assistant(e)s pédagogiques, les travailleurs/euses sociaux/ales, les organisations d'étudiant(e)s, les médiateurs/trices et les mentors de la communauté travaillant avec les écoles).

#### Les partenaires EU CONVINCÉ plaident en faveur de ce qui suit :

- Autonomiser les directeurs/trices d'établissement scolaire, les enseignant(e)s et le personnel de l'éducation, afin de leur permettre de transmettre les valeurs communes, de mener le dialogue interculturel et d'appréhender la diversité au sein et en dehors de la classe.
- Poursuivre le soutien et le conseil aux enseignant(e) et aux équipes de direction afin de leur permettre d'accéder aux approches et méthodes pédagogiques innovantes.
- Le contenu de l'apprentissage doit tenir compte des différents aspects culturels et refléter les diverses perspectives, le programme d'enseignement doit être adapté aux besoins locaux et encourager, en particulier, les activités extra-scolaires inclusives.
- Soutenir les initiatives de la société civile au sein des systèmes scolaires nationaux, fondées sur la primauté des valeurs.
- Renforcer l'engagement et le travail en réseau des enseignant(e)s et des éducateurs/trices, des équipes de direction, des parents et des apprenant(e)s dans le cadre de la vie scolaire (approche holistique de l'école) afin de favoriser la création d'environnements d'apprentissage démocratiques permettant aux apprenant(e)s de mettre en pratique la démocratie et le respect mutuel (culture scolaire démocratique).
- S'agissant de l'enseignement des valeurs communes de l'UE et de l'éducation à la citoyenneté, il importe de soutenir la recherche et l'investissement suffisant et durable dans un leadership scolaire et une profession enseignante de qualité, basés sur une excellente formation initiale des enseignant(e)s, le travail d'équipe et le développement professionnel continu.
- Renforcer les programmes de mobilité et d'échanges internationaux, nationaux et régionaux pour les enseignant(e)s, les universitaires et les étudiant(e)s, afin de leur permettre de découvrir les différentes façons de mettre en pratique les valeurs de la démocratie, de la liberté et de la tolérance dans d'autres environnements d'apprentissage et d'autres Etats membres de l'UE.

<sup>5</sup> La Banque mondiale définit l'inclusion sociale comme suit : « processus visant à améliorer les conditions dans lesquelles les individus et les groupes peuvent participer à la vie de la société - renforcer les capacités des personnes défavorisées, leur donner de plus amples opportunités et leur permettre de vivre dans la dignité, sur la base de leur identité... »

[www.csee-etu.org](http://www.csee-etu.org)

[www.facebook.com/etuce.csee](https://www.facebook.com/etuce.csee)  
Group: Schools for Inclusion

[@ETUCE\\_CSEE](https://twitter.com/ETUCE_CSEE)



Cofinancé par le  
programme Erasmus+  
de l'Union européenne